

**Ordonnance
sur l'allégement douanier selon l'emploi**
(Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)

Modification du 30 septembre 2002

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi¹ est modifiée comme suit:

Modification de taux de droits

N° du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1107.1012	7.70	8.75
1107.2012	8.75	9.80

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} octobre 2002.

30 septembre 2002

Département fédéral des finances:
Kaspar Villiger

¹ RS 631.146.31